

AUTOCONSTRUCTION D'UN ABRI BOIS : CONSTRUIRE UN OUVRAGE DE CHARPENTE (2 JOURS)

Objectifs:

Cette formation a pour objectif d'initier les participant.es aux bases de la charpente traditionnelle et moderne. Elle leur permettra de comprendre les principes de conception et de mise en œuvre d'une petite structure en bois, tout en découvrant les notions essentielles liées aux matériaux, à la résistance des structures et aux assemblages.

Niveau :Initiation en **mixité**

Contenus

Le bois, matériau vivant

Éléments structurels

L'outillage manuel, électroportatif et la sécurité

La prise de cotes et les coupes simples

Réalisation du débit de chantier d'un abri monopente 4x5/5x6m à définir

Le déroulement du chantier de charpente

Réalisation du traçage et de la taille d'un abri fermé 3 faces



2 et 3 mars 2026



Ordan Larroque

Intervenant : Michael Kaestner,
Ancien Chef d'entreprise Charpente &
Construction Bois
Responsable de formation:
François Lamboni

Bulletin d'inscription

FORMATION : Autoconstruction d'un abri bois : Construire un ouvrage de charpente

DATES : 2 et 3 mars 2026

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE:

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- chef.fe d'exploitation
- salarié.e agricole
- cotisant.e solidaire
- porteur.euse de projet
- autre, précisez:

Date d'installation le cas échéant:

.....



FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTOCONSTRUCTION D'UN ABRI BOIS : CONSTRUIRE UN OUVRAGE DE CHARPENTE

INFORMATIONS PRATIQUES :

Durée : 14H

Public : Paysan.nes et porteur.ses de projet

Niveau: Initiation en mixité

Lieu et horaires : Ordan Larroque.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteur.ices installé.es à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs.euses de projet avec PPP validé. Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : **364 euros**
- **Financement personnel :** 200 euros. (100 euros par jour)

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet "Formations".

Fait à : Le
Signature

VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour les non-éligibles Vivea **avant le 23 février 2026** à l'adresse suivante :



ADEAR 32/ Association pour le développement de l'emploi agricole et rural
56 avenue des Pyrénées
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à f.lamboni@adear32.fr

Numéro d'activité de formation : 73320036332